

29 mai 2012

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 9 juin 2010 de MM. Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Roger Michel, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, M^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Silvia Machado, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Skate-parks dans nos parcs et autres places».

Rapport de M. Sylvain Thévoz.

La commission des sports, présidée par M. Jean-Charles Rielle a traité de l'objet cité en titre lors des séances des 22 novembre 2011, 9 février et 15 mars 2012. Les notes de séances étaient prises par M^{me} Danaé Frangoulis et M. Léonard Jeannet-Micheli, que le rapporteur remercie pour l'exactitude de leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- le manque de places adéquates et d'installations spécifiques pour l'exercice du skate, des rollers et du bmx;
- la demande croissante des jeunes de disposer de lieux leur permettant de se retrouver autour d'un point commun, de se confronter et de se dépenser dans ces sports;
- que l'implantation de ces installations permettrait d'éviter au maximum la pratique du skating sauvage sur le domaine urbain et les dangers qu'elle peut représenter tant pour les skateurs que pour les passants;
- la plus-value pour les jeunes et leurs parents d'une proximité de ces installations dans des quartiers à forte population;
- la possibilité de surveillance par les parents pour les plus jeunes;
- l'occasion de pouvoir progresser à son rythme dans des installations adaptées;
- la sécurisation des jeunes pratiquant ce sport dans des installations agréées et dans un cadre approprié,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la faisabilité de l'installation de skate-parks dans des parcs tels que ceux de Mon-Repos, Trembley, Charmilles, Bâtie, Eaux-Vives, etc., ainsi que dans des lieux piétons, places ou rues, en veillant à une répartition équilibrée dans les différents quartiers de la ville et au respect des règles de sécurité et de nuisances sonores.

Séance du 22 novembre 2011

Audition de M^{me} Silvia Machado, motionnaire

M^{me} Machado rappelle qu'après une série de constats concernant les sports urbains, les motionnaires se sont aperçus qu'il existait en ville de Genève un vrai manque de structures en lien avec les besoins des utilisateurs. L'impulsion de cette motion vise donc à donner un signal à la Ville afin qu'elle accentue ses efforts dans ce sens. Depuis le dépôt de la motion en 2010, de nouvelles structures ont déjà vu le jour, notamment:

- aux Franchises, des bancs de skate ont été ajoutés (notamment le banc de 32 m de long tout d'abord installé sur la place De-Châteaubriand, déplacé ensuite pour des raisons de dangerosité – proximité d'une crèche et d'une école);
- à l'école de Pré-picot, une rampe a été inaugurée en automne 2011 ainsi qu'un skate-park sur la place De-Châteaubriand au bout du quai Wilson au printemps 2011;
- à Meyrin et aux Cherpines, des skate-parks ont été installés et un street-park à la Praille. (La plupart de ces skate-parks sont composés de rampes, tables et barres de slide permettant de réaliser tous types de figure en skate, rollers ou bmx).

Malgré l'ajout de ces nouvelles structures, M^{me} Machado relève qu'il manque toujours des installations dans certains quartiers, aux Eaux-Vives ou à Saint-Jean par exemple. L'espace couvert de la Praille est insuffisant et mal adapté. L'ouverture d'un grand centre de glisse couvert, utilisable été comme hiver, s'impose aussi, selon M^{me} Machado. De plus, une étude démographique sérieuse devrait être entreprise afin de connaître, au mieux, les besoins réels dans les quartiers; les offres de skate-parks devraient être adaptées en fonction. Elle rappelle que l'utilité des sports urbains n'est plus à faire. Ils créent des liens sociaux entre les utilisateurs, améliorent la santé (lutte contre l'obésité par exemple). De plus, M^{me} Machado rappelle que le but de cette motion n'est pas d'institutionnaliser les sports urbains mais de soutenir et encourager les sportifs qui pratiquent ces sports en leur offrant des structures adaptées. En résumé, pour elle, cette motion conserve toute son actualité.

Vu l'augmentation récente des lieux permettant la pratique des sports urbains à Genève et la future ouverture du skate-park de Plainpalais, deux commissaires trouvent cette motion obsolète. De plus, concernant l'ouverture d'un lieu couvert, un commissaire ne pense pas qu'un lieu suffisamment grand soit disponible en ville de Genève, il propose donc de se tourner vers l'Association des communes genevoises afin de faire aboutir ce projet en dehors de la ville de Genève.

Pour un commissaire, sport de rue veut dire sport dans la rue, il est donc absurde de vouloir des aménagements intérieurs voire des aménagements tout courts. Avoir un espace dédié aux sports urbains dans chaque commune serait

superflu et compromettrait la dimension sociale de ce sport, qui réunirait toujours moins de monde sur chaque site. Libre donc à chacun de pratiquer ces sports urbains où il veut.

Un autre commissaire distingue, dans les sports urbains, ce qui concerne skate-park, skate-bowl et skate-plazza, à ne pas confondre selon lui. Il relève le manque d'informations à ce sujet, mais que la nouvelle installation de Plainpalais cumulera ces divers types d'installations sur un seul site.

Pour un autre commissaire, les infrastructures prennent du temps à être réalisées alors que les sports de glisse évoluent vite. Il est donc difficile d'être en phase avec eux. Les jeunes qui pratiquent ces sports revendiquent une certaine liberté ainsi que le détournement du mobilier urbain comme constitutive de leur identité. A Zurich, une expérience d'adaptation d'un quartier d'affaires pour la pratique du skate a été effectuée avec succès. Les autorités ont consacré des tranches horaires nocturnes (19 h - 9 h) pour les sports urbains afin de ne pas provoquer des nuisances dans la journée. La cohabitation entre les divers publics, sur les mêmes lieux, s'est passée, au final, très bien. Ce commissaire soutient donc le développement de skate-parks, mais pas n'importe où ni comment. Le soutien de la motion va de soi, mais c'est dans son application pratique qu'il faudra être attentif.

Selon un autre commissaire, les personnes qui pratiquent ces sports souhaiteraient avant tout un lieu couvert à l'année et que l'on ne mette plus d'entrave dans les aménagements urbains à l'exercice de leur sport. Les praticiens de la glisse préféreraient identifier par eux-mêmes les endroits en ville où ils vont glisser plutôt que d'utiliser les endroits décidés par les autorités. Il relève qu'il n'y a pas de fédération de skate, le champ est donc éclaté, et les profils des glisseurs divers.

Un commissaire fait le lien avec la motion M-672 et demande à réunir les deux motions. Le président indique que la motion M-672 est déjà traitée et que les deux motions ne peuvent être réunies.

Plutôt que d'étendre les auditions aux divers groupes pratiquant les sports de glisse urbaine, la commission choisit de mettre au vote l'audition du conseiller administratif en charge des sports, M. Kanaan. La commission vote à l'unanimité cette audition.

Séance du 9 février 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M. Jacques Eltschinger, responsable de la planification au Service des sports, et de M. Thomas Wenger, adjoint de direction au Service des sports

Le magistrat se réjouit de l'adoption d'une motion au sujet du skate. Ce sport ne figure pas au «catalogue officiel suisse» jeunesse et sport. Il ne bénéficie donc

d’aucune aide dans le cadre du système sportif officiel. Les services compétents sont donc avant tout les services sociaux jeunesse, ce que n’apprécient pas toujours les usagers, qui ne veulent pas être classés comme des cas sociaux et souhaitent avant tout que leur sport soit reconnu comme sport en tant que tel. Selon le magistrat, c’est avant tout aux Villes de reconnaître, valoriser, et soutenir ce type d’activités urbaines qui unissent à la fois pratique sportive et création de liens sociaux. La pratique de ces sports urbains se caractérise donc par la mise en œuvre de moyens minimum et l’utilisation d’infrastructures urbaines existantes. La priorité de la Ville va actuellement à la rénovation et l’extension du skate-park de la plaine de Plainpalais, plutôt qu’à l’installation de nouveaux lieux dans les quartiers. Il ajoute que, parmi les adeptes du skate, les opinions et les attentes sont rarement homogènes. Concernant le sujet d’un lieu pour la pratique du skate indoor, le magistrat rappelle que si le projet d’un skate indoor est inscrit dans le plan d’investissement, il l’est dans la catégorie des projets non-prioritaires. Il relève qu’autant le terrain que les équipements, pour la pratique de ce sport, ne sont pas définis par des normes.

M. Wenger présente le plan du projet de skate-park établi par les services de M. Pagani pour la plaine de Plainpalais (voir annexe). Le projet comporte deux types d’infrastructures. Un bowl et des modules traditionnels. Il n’y aura plus de rampes mais un bowl profond et une street plaza avec des modules du type mobilier urbain.

Un commissaire s’interroge sur l’aménagement du skate-park abrité sous l’autoroute de la Praille et ce qu’il est advenu des anciennes structures métalliques du skate-park de Plainpalais. Pourraient-elles être installées dans le bas du quartier des Eaux-Vives?

M. Kanaan relève qu’il serait en effet possible d’améliorer l’espace de skate à la Praille. A ce jour, un nouvel éclairage nocturne a été mis en place. Cet espace, situé à la limite des communes de Carouge et Lancy, demande de résoudre quelques petits problèmes d’ordre administratif, mais la nouvelle commission des sports de l’Association des communes genevoises permet déjà une meilleure collaboration entre communes urbaines. Concernant les anciennes structures métalliques de la plaine de Plainpalais, elles ont été détruites. Elles ne correspondaient plus aux normes de sécurité. L’idée d’installer un module au bas du parc des Eaux-vives est bonne, elle doit être étudiée.

Un commissaire s’intéresse au public qui fréquente les skate-parks, est-il connu?

Selon le magistrat, ce public est composé majoritairement de jeunes ayant entre 15 et 30 ans, de milieux sociaux très divers. Pour avoir plus d’informations, M. Kanaan recommande d’auditionner M. Deuel du Service de la jeunesse. Bien qu’intéressé à se voir reconnu par le Service des sports, ce public peine néanmoins

à se fédérer en association. Le Service de la jeunesse invite au regroupement en association en cas de demande pour des projets particuliers, mais si ces tentatives de fédérer marchent bien en vue d'événements ponctuels tels qu'Asphaltissimo (festival de sports urbains en 2009), ils fonctionnent mal dans la durée.

Séance du 15 mars 2012

Amendements et votes

Un commissaire fait remarquer que l'intitulé même de la motion «Skate-parks dans nos parcs et autres places» recouvre toutes les places et qu'il ne semble donc pas utile, pour faire suite à la demande précédente d'un commissaire, de préciser le site des Eaux-Vives comme lieu prioritaire. L'important est avant tout de donner une impulsion à l'installation de nouvelles infrastructures dans les parcs et autres places et de laisser la liberté au Conseil administratif du choix de ses priorités.

En conséquence, un commissaire propose de remplacer la liste exemplative «dans des parcs tels que ceux de Mon-Repos, Trembley, Charmilles, Bâtie, Eaux-Vives, etc.» par la proposition «en ville de Genève».

Le président met cette proposition au vote. Cet amendement est accepté par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG et 3 LR) contre 2 non (2 S).

Un commissaire propose un amendement pour modifier la suite du libellé «... ainsi que dans des lieux piétons, places ou rues, en veillant à une répartition équilibrée dans les différents quartiers de la ville et au respect des règles de sécurité et de nuisances sonores» afin qu'il soit modifié comme suit: «sur des lieux piétons, place ou rues adéquates, en veillant à une répartition équilibrée dans les différents quartiers de la ville, au respect des règles de sécurité et de nuisances sonores, ainsi qu'au respect du patrimoine».

Le président met cette proposition au vote. Cet amendement est accepté par 6 oui (1 EàG, 2 S, 1 DC et 2 MCG) contre 6 non (1 EàG, 2 Ve, 3 LR) et 2 abstentions (2 UDC).

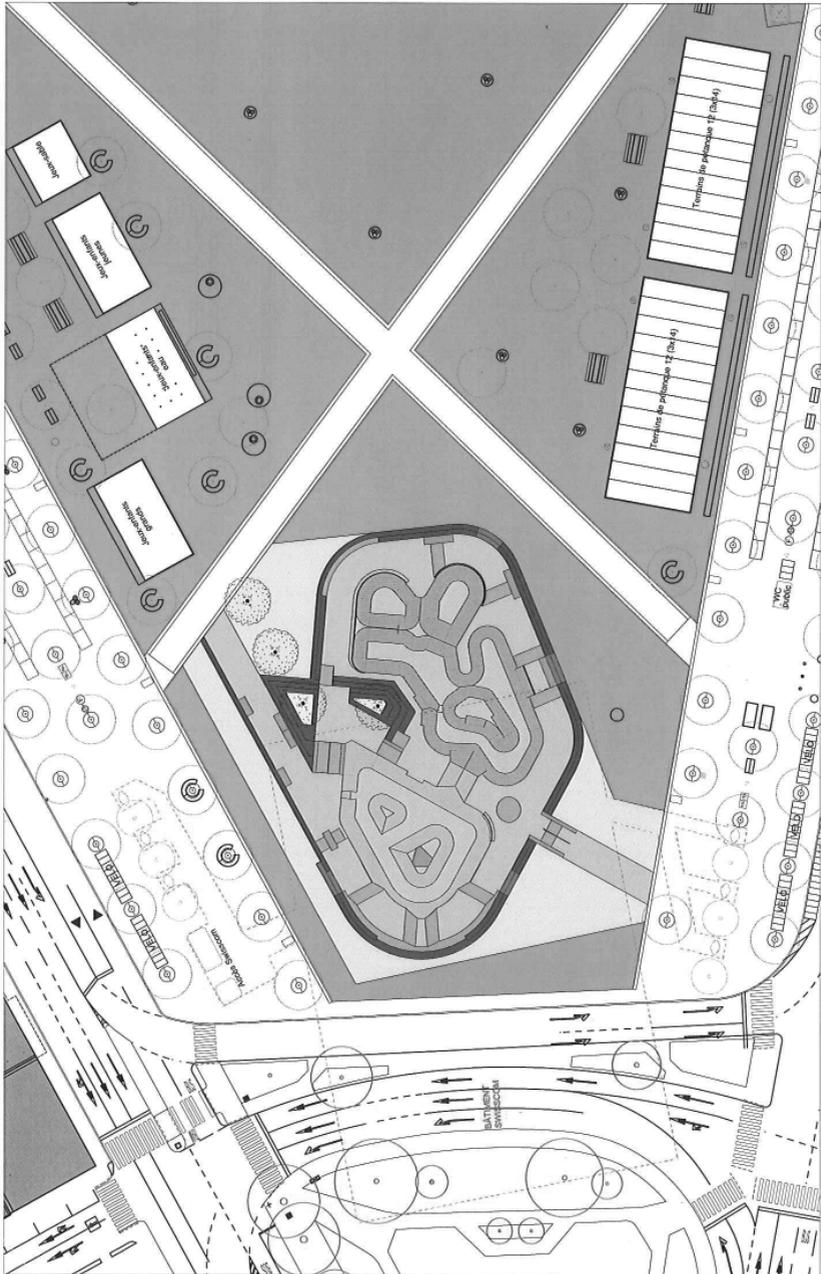
La motion, ainsi amendée, est acceptée à l'unanimité (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG et 3 LR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la faisabilité de l'installation de skate-parks en ville de Genève sur des lieux piétons, places ou rues adéquates, en veillant à une répartition équilibrée dans les différents quar-

tiers de la ville et au respect des règles de sécurité et de nuisances sonores, ainsi qu'au respect du patrimoine.

Annexe mentionnée



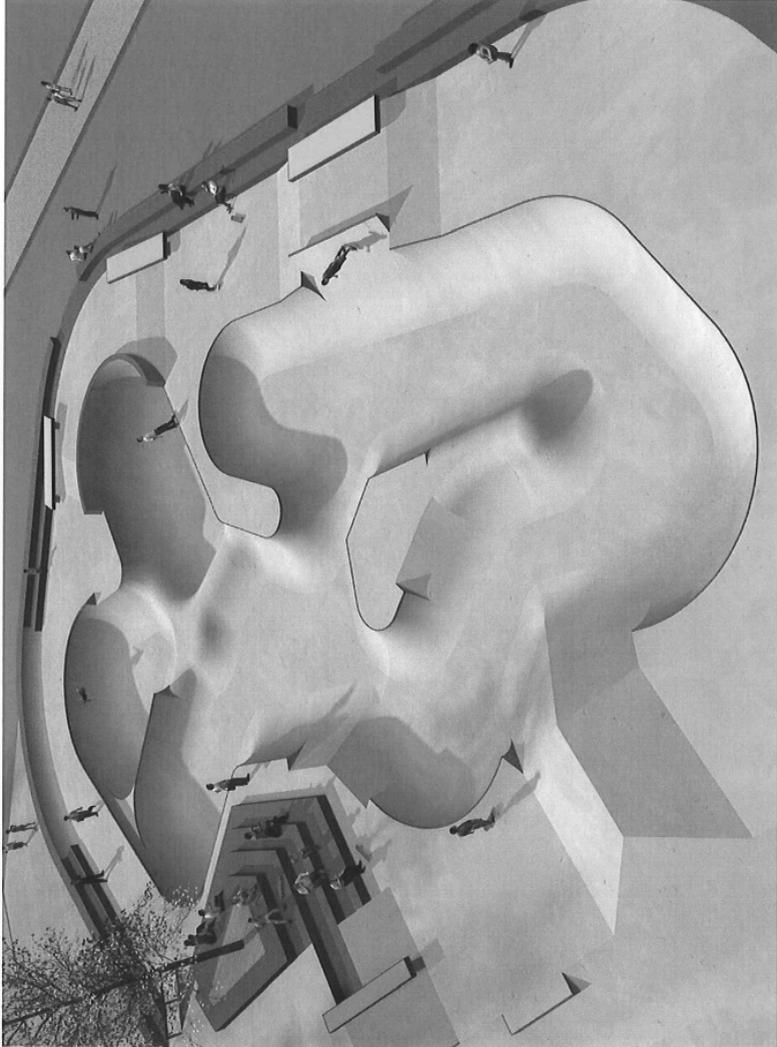
Aménagement du skatepark sur la plaine de Plainpalais		VILLE DE GENEVE Département des constructions et de l'aménagement Rue du Stanz 25		Mandataire général CIRCUS architectes Rue de Bâle 4 - 1203 Genève Tel : +41 22 339 02 30		Mandataire subrogé CONSTRUCTO Skatepark Rue des Bains 74 - 13008 Marolles Tel : +32 59 50 02 02 / +32 80 69 70 06		Date 30 août 2011		Phase PRO	
								Document Plan masse		Échelle 1/500	



Aménagement du skatepark sur la plaine de Plainpalais	Missions d'évergés VILLE DE GENEVE Département des constructions et de l'aménagement Place du Dôme 25	Mandatitaire général CIRCUS architectes Rue de Bâlelet 4 - 12020 Genève Tel. +41 22 589 52 35	Mandatitaire skatepark CONSTRUCTO Skatepark Rue des Bains Crânés 74 - 12008 Marnand Tel. +423 22 22 22 / 022 74 22 12 22	Date 30 août 2011 Document Perspective aérienne	Phase PRO Étude sans
--	--	--	---	---	--

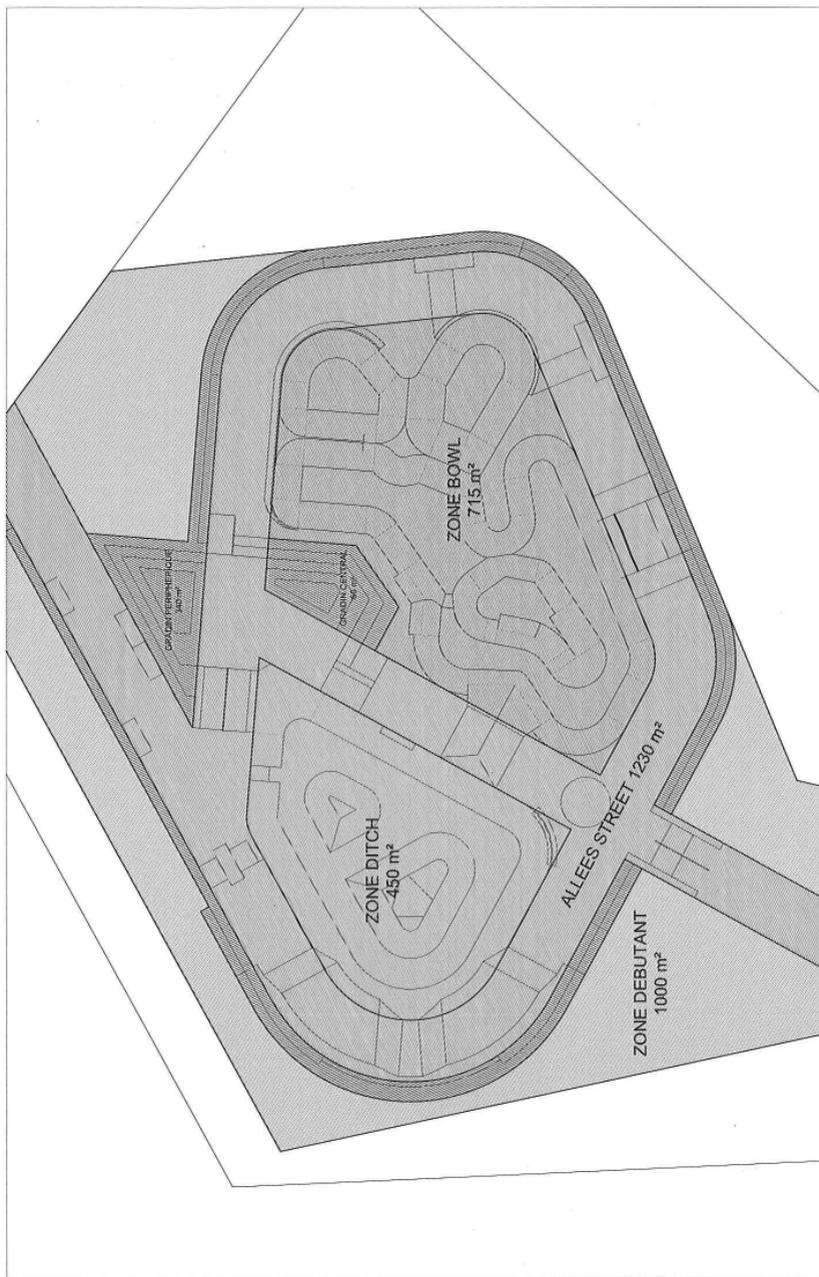


Aménagement du skatepark sur la plaine de Plainpalais	Missions d'ouvrage VILLE DE GENEVE Département des constructions et de l'aménagement Place du Dard 25	Mandatitaire général CIRCUS architectes Rue de Bâle 4 - 1202 Genève T +41 22 533 22 22	Mandatitaire adjuvant CONSTRUCTO Skatepark Rue des Bains Epiards 74 - 12008 Vernier T +41 22 53 22 22 / 022 53 22 11 22	Date 30 août 2011 Perspective aérienne	Phase PRO Travaux SAIS
--	--	---	--	---	---

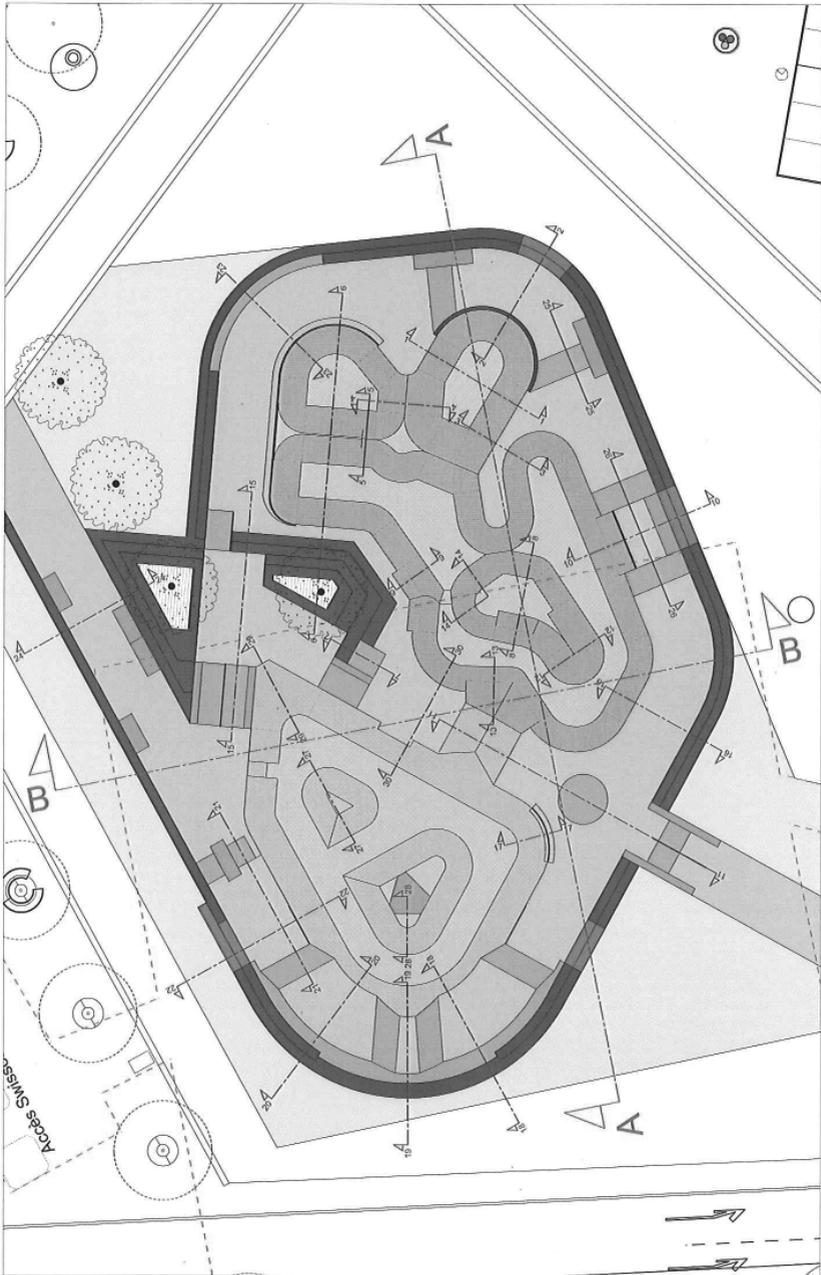


**Aménagement du skatepark
sur la plaine de Plainpalais**

Municipalité d'origine VILLE DE GENEVE Département des constructions et de l'aménagement Rue du Glacier 25	Municipalité générale CIRCUS architectes Rue de Bâlelet 4 - 1200 Genève Tél. +41 22 359 02 30	Municipalité skatepark CONSTRUCTO Skatepark Rue des Bains Etoile 74 - 12008 Marolles Tél. +32 29 02 02 85 / +32 29 69 70 06	Date 30 août 2011 Document Perspective aérienne	Phase PRO Escale sans
--	---	---	--	--



Aménagement du skatepark sur la plaine de Plainpalais		Maitre d'ouvrage VILLE DE GENEVE Département des constructions et de l'aménagement DNE 24 2504 01	Mandatitaire général CIRCUS architectes 100 rue de la Corniche 1201 - 11 123 238 03 30	Mandatitaire skatepark CONSTRUCTO Skatepark 100 rue de la Corniche 1201 - 020 80 00 05 / 030 80 00 06	Date 20 août 2011	Phase PRO E
					Plan des zones	1/250



Aménagement du skatepark sur la plaine de Plainpalais	Mairie d'orévoige VILLE DE GENEVE Département des constructions et de l'aménagement Place du Grand St	Mandatitaire général CIRCUS architectes Rue de Boffet 4 - 1203 Genève Tel. +41 22 309 32 30	Mandatitaire skatepark CONSTRUCTO Skatepark Rue des Bains Etoilés 74 - 1200B Monnaie Tel. +41 22 32 22 22 / +41 22 32 22 22	Date 30 août 2011 Projet Plan repères coupes	Phase PRO N° de plan 1/250